



## Recherche location sans passer par agence

Par **ballon12**, le **15/01/2011** à **11:23**

Bonjour,

Mon propriétaire actuel m'a annoncé qu'il souhaitait reprendre son bien pour y habiter au 1er juillet. Je cherche un logement, j'ai trouvé mais je souhaiterais avoir des renseignements sur le logement en vue, si les locataires s'y sont succédés, si elle a un vice, etc...Après de qui puis-je obtenir ces informations?

D'autre part, pour quitter ma location actuelle suis-je obligée de respecter le délai des 3 mois de préavis, ou puis-je tenter de contourner l'agence en m'arrangeant directement avec le propriétaire et quitter le logement dans un délai moindre?

Je vous remercie de l'attention portée à ces questions.  
Respectueusement.

Par **mimi493**, le **15/01/2011** à **12:47**

Quelle est la date de signature du bail ?

Location vide ou meublée ?

A quelle date avez-vous reçu le congé par LRAR du bailleur (date sur l'AR) ?

Que contient le congé ? Est-ce qu'il y a la mention du nom/prénom/adresse du repreneur du logement ?

[citation]je souhaiterais avoir des renseignements sur le logement en vue, si les locataires s'y sont succédés, si elle a un vice, etc...Après de qui puis-je obtenir ces informations?[/citation]

non. Renseignez-vous en faisant du porte à porte chez les voisins.